



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4144

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Appel à projets 2019 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projet**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4144**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Appel à projets 2019 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projet**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2005-157 relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005, recodifiée par l'ordonnance du 23 septembre 2015, a confié aux conseils départementaux la compétence de PENAP. Cette compétence comprend 2 outils complémentaires : la définition de périmètres de protection et d'intervention, complétée d'un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages. La Métropole de Lyon exerce depuis 2015 cette compétence, dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Par la délibération du Conseil n° 2019-3679 du 8 juillet 2019, la Métropole a adopté le programme d'actions PENAP métropolitain pour la période 2019-2023, ainsi que le principe d'appels à projets proposé pour la mise en œuvre de ce programme d'actions.

Pour rappel, les orientations privilégiées du programme d'actions 2019-2023 sont les suivantes :

- pérenniser la destination agricole du foncier,
- renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice,
- encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments,
- préserver et restaurer les continuités écologiques,
- renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citadins et les agriculteurs.

Un 1^{er} appel à projets a été lancé le 15 juillet 2019, portant sur l'ensemble des orientations du programme d'actions. Cet appel était ouvert jusqu'au 21 octobre 2019 aux agriculteurs (en collectif ou non), aux collectivités locales et acteurs locaux (associations, organismes de développement agricole, organisations économiques agricoles, entreprises, etc.) installés sur le territoire de la Métropole, avec un projet concernant un périmètre classé en PENAP.

Pour ce 1^{er} appel à projets, l'accent a été mis sur la communication afin de relancer la dynamique qui existait sur le territoire à l'époque de l'ancien programme projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER-PENAP). Des courriers ont été envoyés à tous les agriculteurs du territoire, aux communes ayant des périmètres PENAP et aux partenaires agricoles. Une communication a été faite également via des articles de presse et sur le site internet de la Métropole. Une page dédiée sur le site internet "agro-écologie dans l'agglomération lyonnaise" donne accès à toutes les informations sur l'appel à projets. L'animateur territorial de la Chambre d'agriculture a accompagné certains porteurs dans l'élaboration de leur projet, et participé à relancer une dynamique autour du dispositif.

Le comité de pilotage, réuni le 14 novembre 2019, a examiné 19 dossiers. Il a émis un avis favorable pour 10 d'entre eux, un avis réservé pour 4 projets nécessitant de réexaminer les dossiers avec les porteurs, et a rejeté 5 dossiers.

Il est proposé au Conseil de soutenir les projets suivants, validés par le comité de pilotage du programme d'actions PENAP métropolitain 2019-2023 du 14 novembre 2019, avec une aide au taux de 40 % pour les projets en investissement, 60 % pour les projets collectifs agricoles, et au taux de 80 % en fonctionnement.

Axe 1 : pérenniser la destination agricole du foncier

Nom du porteur	Projet	Montant total prévisionnel (en €)	Participation Métropole de Lyon (investissement) (en €)
Syndicat mixte Plaine Monts d'Or	acquisition de 3 parcelles à Saint Romain au Mont d'Or pour loger et installer un maraîcher, pour une superficie totale de 21 ares avec 40 m ² de bâti	67 420	26 968
	acquisition d'une parcelle à Saint Germain au Mont d'Or pour installer un producteur en petits fruits pour une superficie totale de 3 ha avec 21,5 m ² de bâti	38 430	15 372
	acquisition de 3 parcelles non bâties à Couzon au Mont d'Or et Saint Germain au Mont d'Or pour constituer un portefeuille foncier et permettre la réintroduction d'activités agricoles, pour une superficie totale de 1,2 ha	5 595	2 238
	acquisition d'une parcelle de 4 ares à Poleymieux au Mont d'Or, contiguë au caveau du Bouc et la Treille, pour agrandir le site d'exploitation	100 000	40 000

Axe 2 : renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice

Nom du porteur	Projet	Montant total prévisionnel (en €)	Participation Métropole de Lyon (en €)
réseau des AMAP	étudier la faisabilité et l'opportunité de la création de 2 activités agricoles sur la Métropole : production de semences et de plants potagers biologiques issus de variétés anciennes. L'étude pourra amener à une seconde phase de recherche de porteur de projet et d'opportunité d'installation sur la Métropole	18 035	14 428 en fonctionnement
Charézieux Nature	mettre en place un forage commun pour 4 exploitations agricoles biologiques en zone PENAP à Collonges au Mont d'Or, dont 3 installées en 2019, afin de pérenniser ces exploitations en assurant leur capacité d'irrigation et de production	11 700	7 020 en investissement
société civile d'exploitation agricole (SCEA) Champ Leclerc	commercialiser en vente directe des œufs de poule AB et des produits de ferme (farine, lentilles, huile) issus de l'exploitation en conversion biologique, via l'achat d'un distributeur automatique sur l'exploitation à Genay	34 570	13 828 en investissement
Groupe agricole d'exploitation en commun (GAEC) Elevage des Grandes Trèves	sécuriser le GAEC des Grandes Trèves face au réchauffement climatique avec un système d'apport d'eau optimisé aux animaux dans les prés (tuyaux sous-terrains depuis le siège d'exploitation jusqu'aux abreuvoirs dans les prés)	7 265	2 906 en investissement
La Tour de Salvagny	remettre en état un terrain communal de 3 hectares à la Tour de Salvagny pour le mettre à disposition d'un élevage caprin bio, la Chèvre'rit de Dardilly	14 422	5 769 en investissement

Axe 5 : renforcer le lien ville-campagne, citoyens-agriculteurs

Nom du porteur	Projet	Montant total prévisionnel (en €)	Participation Métropole de Lyon (en €)
Forma Folie Ch'Eve	aménager une salle d'accueil de groupes et scolaires pour développer des activités pédagogiques sur la ferme d'Eve Achard, en élevage caprin bio et en vente directe à Jonage	60 000	24 000 en investissement

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 14 428 € au profit de l'association le réseau des AMAP AuRA,

b) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 138 101 €, répartis comme suit :

- 84 578 € au profit du Syndicat mixte Plaine Monts d'Or pour l'acquisition des parcelles AB 685 , AB 687 et AB 688, AH 105, A 387 et E 536, AI 281 et AC 204,
- 7 020 € au profit de l'association Charzéieux Nature pour le projet de forage commun à Collonges au Mont d'Or,
- 13 828 € au profit du SCEA Champ Leclerc pour son projet de commercialisation d'œufs en vente directe,
- 2 906 € au profit du GAEC Élevage des Grandes Trèves pour son projet de système d'apport d'eau aux animaux,
- 5 769 € au profit de La Tour de Salvagny pour son projet de défrichage de terrain communal dont bénéficiera un élevage caprin,
- 24 000 € au profit de Forma Folie Ch'Eve pour son projet d'aménagement de salle pour des activités pédagogiques à la ferme,

dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions PENAP 2019-2023 de la Métropole,

c) - les conventions à passer entre la Métropole, le réseau des AMAP AuRA, le Syndicat mixte Plaine Monts d'Or, l'association Charzéieux Nature, la SCEA Champ Leclerc, le GAEC Élevage des Grandes Trèves, la Commune de La Tour de Salvagny et l'Earl Forma Folie Ch'Eve, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 14 428 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

4° - Les dépenses correspondantes aux subventions d'équipement seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 5 novembre 2018 pour un montant total de 138 101 €, en dépenses, sur l'opération n° 0P27O7174.

5° - Le montant à payer en section d'investissement, soit 138 101 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 204, selon la répartition suivante :

- 110 481 € en 2020,
- 27 620 € en 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.